

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE, QUÉBEC, TENUE EN LA SALLE DU CONSEIL DE LAC-SAINTE-MARIE, LE 04 MAI 2011 À 19H00 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME PAULINE SAUVÉ, SUBSTITUTE DU MAIRE

SONT PRÉSENTS

Madame **Françoise Lafrenière, conseillère**

Monsieur **Pierre Leblanc, conseiller**
Sandy MacKay, conseiller
Derek Dubeau, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs **Gary Lachapelle, maire (motivée)**
Jean-Claude Loyer, conseiller absent
jusqu'à 19H10, arrive de l'extérieur du
territoire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

MADAME **Johanne D'Amour, d.g.a.**

MESSIEURS **Yvon Blanchard, directeur général**
Lionel Sauvé, contribuable
François Hummell, contribuable
Peter Howard, contribuable

2011-05-134 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'ouvrir la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-135 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le secrétaire-trésorier/directeur général, ainsi que les ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

A) OUVERTURE ET PROCÉDURE

- 1) Appel à l'ordre.
- 2) Mot de bienvenue.
- 3) Ouverture de la séance ordinaire.
- 4) Adoption de l'ordre du jour.

B) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

C) ADOPTION DES RAPPORTS

- C-1 Rapport incendie
- C-2 Recommandations des comités
 - C-2-1 Services à la population
 - C-2-2 Administration et gestion financière
 - C-2-3 Environnement et urbanisme
- C-3 Adoption des comptes de la période
- C-4 Finances
 - C-4-1 Engagements financiers
 - C-4-2 Résumé budgétaire
 - C-4-3 Rapport Financier
- C-5 Autres rapports
 - C-5-1 Suivi des résolutions
- C-6 Adoption des procès-verbaux.

D) CORRESPONDANCE REÇUE

1. MTQ – subvention – programme d’aide à l’entretien du réseau routier local « PAERRL » - confirme une subvention de 168 907 \$ pour l’année 2011.
2. MTQ – demande de permis d’accès et d’occupation au 131, chemin Lac-Sainte-Marie concernant l’aménagement d’un poste d’essence.
3. MAMROT – compensation pour les immeubles des réseaux de l’éducation, de la santé et des services sociaux.
4. Députée de Gatineau – accusé réception de notre lettre du 18 avril 2011 concernant le « PAARRM ».
5. UMQ – convocation à l’AGA de l’Union des municipalités du Québec au Centre des congrès à Québec, le samedi 7 mai 2011.
6. CRÉO – versement de la subvention accordée dans le cadre du Programme de maintien de l’accessibilité aux terres du domaine de l’État à vocation faunique et multi ressource.
7. CSHBO – suivi au comité de travail sur la problématique de consommation de stupéfiants par les jeunes de notre MEC.
8. CSSSS – projet de résolution pour appuyer le plan d’affaire du CSSS des Collines.
9. Fondation des maladies du cœur du Québec – campagne de levée de fonds et demande d’une contribution financière.
10. Hôpital mémorial de Wakefield – 18^e Tournoi de golf Arthur Brown Mémorial – demande une participation financière.
11. CÉHG – Soirée des finissants – demande une participation par la donation d’une bourse 2010 – 2011 – cérémonie protocolaire aura lieu samedi 18 juin 2011.
12. CHGA – FM 97,3 – renouvellement de la carte de membre de la radio communautaire 35 \$.

E) AFFAIRES NOUVELLES

1. Contribuables demandent à la municipalité la possibilité d’avoir un programme de paiement direct au compte de la municipalité incluant les taxes scolaires.
2. MMQ - AGA des membres sociétaires de la Mutuelle des municipalités du Québec – le 19 mai 2011 au Best western Hôtel Universel à Drummondville.
3. Les membres sportifs de Gatineau – tournoi de pêche au Lac-Sainte-Marie le 16 juillet 2011 – demandent la permission de la municipalité.

4. LSO – demande d'aide financière 2011 – 2012 dans le cadre du programme d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans l'Outaouais.

F) COURS DE FORMATION, COLLOQUES ET AUTRES

1. FQM – accusé réception de notre résolution #2011-03-089 concernant une formation en évaluation des risques et des actifs municipaux (*assurances de dommages*).

G) AUTRES SUJETS

1. SCM Gestion des risques – révision des classements d'assurance de la protection incendie – classement habitation et classement commercial et industriel.
2. CONCEPT design – engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.
3. MRCVG – projet de lotissement sur les lots 29, 30 et 31, du rang 11, Canton de Hincks, circonscription foncière de Gatineau – 18 nouveaux emplacements à construire au réservoir du Grand Poisson-Blanc – secteur baie Newton.
4. Soccer Vallée-de-la-Gatineau – nomination d'un responsable politique pour le soccer à Lac-Sainte-Marie.
5. ACQ – Association des camps certifiés du Québec – publication du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux – tarif d'adhésion 125\$ plus taxes.
6. Terrain de tennis – secteur Mont Ste-Marie - accord de principe pour s'entendre avec les propriétaires.

H) VARIA :

1. Patrimoine Héritage de Kazabazua – nomination de Mme Louise Thérien-Hummell comme représentante de la municipalité.
2. Mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières – cette mesure devrait être élargie pour les exploitants forestiers qui transitent du bois et causent énormément de dommages aux chemins municipaux.
3. Vente de débarras du 11 juin 2011 sur les terrains de la municipalité.
4. Servitude de passage en faveur Hydro-Québec dans l'emprise de la rue Reynolds.
5. Rapport de la rencontre de la Table de travail en loisirs du 21 avril 2011 à Gracefield.
6. Appel d'offres pour la vente du Camion 97-01 Ford 350 avec équipement à neige et sableuse.
7. CPTAQ – demande d'autorisation pour une dérogation au chemin d'accès au développement résidentiel et commercial « LE GRAND RESORT ».
8. CPTAQ – demande d'autorisation pour l'implantation d'un poste d'essence dans la zone A-178 en territoire agricole.
9. Embauche de Gordon Picard – Programme d'intégration au travail – signature de l'entente par le directeur général et les représentants d'Emploi-Québec.
10. Programme d'aide financière «Agri Esprit » applicable sur différents projets communautaires.

I) PLANIFICATION DES COMITÉS ET DU COMITÉ PLÉNIER

J) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

K) CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L) DOCUMENTS NON-STATUTAIRES

2011-05-136

**ADOPTION DU RAPPORT
D'INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy MacKay

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport incendie pour le mois d'avril 2011 tel que déposé par la secrétaire de la Brigade d'incendie de Lac-Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-137

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
AVEC MOBILONDE INC.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité occupe un espace dans la tour de communication, située sur un sommet du Mont Ste-Marie pour les convenances des ondes radios FM et des pagettes affectées à la protection incendie et à la voirie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité loue cet espace du propriétaire de la tour MOBILONDE INC. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Derek Dubeau

ET IL EST RÉSOLU d'accepter la proposition du fournisseur MOBILONDE INC. relative à la location d'espace dans leur tour de communication, située sur le mont Ste-Marie représentant un montant mensuel de 415.00 \$ plus les taxes applicables, pour une période de 5 ans.

Coût de location/mois :	415.00 \$;
TPS (5 %) :	20.75 \$;
TVQ (8.5 %) :	37.79 \$;
TOTAL PARTIEL :	472.79 \$;
Ristourne :	20.75 \$;
TOTAL NET :	452.04 \$;

QUE le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie un contrat de location avec les représentants de MOBILONDE INC.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Absent
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du Maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-138

CONTRAT DE COMMANDITE ENTRE LE CLUB DE GOLF MONT STE-MARIE ET LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE POUR LES DEUX (2) PROCHAINES ANNÉES (2011 ET 2012)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Pierre Leblanc

ET IL EST RÉSOLU de renouveler pour une période de deux (2) ans, un contrat de commandite avec le Club de golf Mont Ste-Marie pour l'enseigne publicitaire située au trou #18 ainsi que quatorze (14) parties de golf, (*laissés passés*) transférables, avec voiturette pour un montant total par année de 968.37 \$ incluant toutes les taxes applicables;

QUE le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, un contrat de location avec les représentants du Club de golf Mont Ste-Marie.

Le vote demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Absent
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le conseiller Monsieur Jean-Claude Loyer est maintenant présent, il est 19 h 10, il participe aux délibérations du conseil.

2011-05-139

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN STRATÉGIQUE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-
SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE le projet à l'origine de la présente demande d'aide financière consiste dans la mise en œuvre, pour les trois prochaines années, du plan stratégique de développement économique, axé sur l'économie locale et régionale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Sandy MacKay

ET IL EST RÉSOLU de présenter auprès de différents partenaires, une demande d'aide financière pour la mise en œuvre du plan stratégique de développement économique et touristique de la municipalité de Lac-Sainte-Marie;

QUE la municipalité s'engage financièrement pour un montant correspondant à 10 % du montant total;

QUE le but de cette demande d'aide financière consiste à l'embauche d'un coordonnateur, pour les trois prochaines années afin de s'assurer du suivi du plan d'action et de l'application des actions;

QUE le Maire, Monsieur Gary Lachapelle ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents avec les différents partenaires financiers.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-140

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION
SALARIALE AUPRÈS D'EMPLOI
QUÉBEC ET AFFICHAGE D'UN
POSTE DE JOURNALIER**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à présenter auprès des autorités compétentes d'EMPLOI QUÉBEC, une demande de subvention salariale dans le cadre d'un programme d'insertion au travail pour combler un poste de journalier affecté à la voirie municipale pour une période maximale de 30 semaines;

QUE le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière avec les représentants Emploi-Québec;

QUE le directeur général soit autorisé à lancer l'appel d'offres pour la recherche de candidats (es) intéressés (es) par ce poste.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalue de son droit de vote.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Madame Françoise Lafrenière, conseillère de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie au siège #4, donne avis par la présente, qu'un règlement modifiant le Règlement de Zonage # 92-10-02, concernant la création d'une nouvelle zone à l'intérieur de la zone à vocation dominante agricole, identifiée au plan de zonage #78260 comme la zone « A-178 », sera adopté à une séance ultérieure.

**Madame Françoise Lafrenière
Conseillère
Au siège # 4**

2011-05-141

**ADOPTION DU PREMIER PROJET
DU RÈGLEMENT PORTANT LE
#2011-05 CONCERNANT DES
ACTIVITÉS COMMERCIALES DANS
LA ZONE A-178**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le premier projet du Règlement #2011-05, modifiant le Règlement de Zonage #92-10-02 ainsi que le Plan de zonage #78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie afin de créer à l'intérieur de la Zone A-178 une sous-zone pour autoriser des activités apparentées à un poste d'essence.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

**Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec**

RÈGLEMENT # 2011-05

Premier projet de ce règlement, modifiant le Règlement de Zonage portant le # 92-10-02 ainsi que le plan de zonage portant le # 78260 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

L'objet de ce règlement :

Créer la zone A-178-1 et ajouter de la classe « **COMMERCE** » l'usage C-6 « **Dépanneur** », et l'usage C-8 « **Poste d'essence** » ainsi de la classe « **HABITATION** » l'usage H-1 « **Unifamiliale isolée** ».

ATTENDU QUE le Règlement de Zonage portant le numéro 92-10-02, de la municipalité de Lac-Sainte-Marie est entré en vigueur le 30 mai 1993 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 113 et suivants, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut modifier un règlement pour l'ajout de dispositions concernant les usages ; (*L.R.Q., c. A 19.1*)

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite créer à l'intérieur dans la zone A-178, identifiée au plan de zonage #78260, une nouvelle zone A-178-1, d'une superficie de 5 000 mètres carrés, permettant les usages apparentés à un dépanneur, à un casse-croute et à un poste d'essence ;

ATTENDU QU'en matière de développement économique, les activités commerciales complémentaires au ski, au golf, au nautisme et aux randonnées pédestres, constituent des marchés pour lesquels la municipalité doit compter sur un positionnement distinctif ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été déposé à la séance du 4 mai 2011, par la conseillère, Mme Françoise Lafrenière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Loyer

Et il est résolu que le conseil municipal, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2.

Créer à l'intérieur de la zone à vocation dominante « Agricole A-178 », identifié au plan de zonage #78260 de la municipalité, une sous-zone qui respecte la même vocation dominante. Cette nouvelle zone est identifiée comme étant la zone « Agricole A-178-1 ».

La zone A-178-1 a une superficie de 5 mètres carrés. Elle est formée par une partie du lot 33, Rang 3, du cadastre du canton de Hincks, dans la circonscription foncière de Gatineau. Cette zone autorise les usages suivants :

- | | |
|---------|----------------------------------|
| « H-1 » | Habitation unifamiliale isolée ; |
| « C-1 » | Commerce de dépanneur ; |
| « C-8 » | Commerce d'un poste d'essence ; |

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Pauline Sauvé
Substitute du maire

Yvon Blanchard
sec.-très./d.g.

2011-05-142

ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter les comptes de la période ainsi que les ajouts, vérifiés par les membres du conseil municipal, portant les numéros 3842 à 3911 inclusivement pour un montant total de 680 116.43\$

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-143

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ARRÊTÉ AU 27 AVRIL 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Derek Dubeau

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport financier tel que présenté par le directeur général pour la période se terminant le 27 avril 2011.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2011 et expédié au préalable sans qu'il soit tenu d'en faire lecture.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-145

DEMANDE D'AIDE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DANS LE CADRE DU « PAARRM »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer des travaux de correction de mise en forme sur une partie de son réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE cette année les chemins Noël, Lemens et La Chute sont en priorités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectuera une partie des travaux en régie et procédera par appel d'offres pour les travaux de revêtement ainsi que pour les fournitures ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Pierre Leblanc

ET IL EST RÉSOLU de demander une aide financière à la députée de Gatineau et adjointe parlementaire au premier ministre, Madame Stéphanie Vallée, dans le cadre du Programme d'aide et d'amélioration du réseau routier municipal « PAARRM » pour la réalisation des projets estimés à plus de 200 000 \$.

QUE la municipalité s'engage financièrement au programme et à effectuer une partie des travaux en régie;

QUE le conseil autorise le Maire, Monsieur Gary Lachapelle, ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-146

**PONT DU RÉSERVOIR DU-LAC-
POISSON-BLANC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié d'une aide financière de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, représentant 82% des coûts admissibles au programme, pour la reconstruction du pont du-Lac-Poisson-Blanc, situé dans le secteur de la baie Kelly-Newton ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée provenait du programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations fauniques et multi ressources ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie organise dans les prochaines semaines l'inauguration du pont en présence des dignitaires et des journalistes de la région.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-147

**CSHBO - COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA
PROBLÉMATIQUE DES STUPÉFIANTS
DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie appui le Comité de travail dans ses démarches pour contrer la consommation de stupéfiants par les jeunes de notre MRC;

QUE le conseil municipal invite toutes les municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à apporter un support moral à ce comité de travail;

QUE le conseil municipal félicite l'initiative des commissaires d'école, la direction générale de la Commission scolaire des-Hauts-Bois-de-l'Outaouais et tous les organismes impliqués dans cette démarche.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-148

**CSSS DES COLLINES – PLAN
D'AFFAIRES 2011 – 2015**

CONSIDÉRANT QUE le CSSS des Collines par son réseau local de services de santé et services sociaux dessert la majorité du territoire de la MRC des Collines ;

CONSIDÉRANT QUE la population du réseau local de services de santé et de services sociaux des Collines augmentera de 7% entre 2010 et 2015 pour se situer alors à 36 400 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera de 43% entre 2010 et 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence du CSSS des Collines dessert une population estimée à 50 000 personnes ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'affaires 2011 – 2015 du CSSS des Collines dont les orientations affirment qu'il est très important de :

- **Améliorer l'accès à proximité à des soins et services de santé de qualité ;**
- **Accroître l'autonomie du territoire en matière de soin et de services à la population ;**
- **Développer un tableau technique nécessaire à son bon fonctionnement à son autosuffisance, comme dans les CSSS comparables ;**
- **Accroître la capacité du CSSS des Collines de répondre aux besoins de la population de l'ensemble du territoire en soins de longue durée, en soins de courte durée et à l'urgence ;**

CONSIDÉRANT QUE le CSSS des Collines, par son plan d'affaires souhaite :

- **Construire une nouvelle urgence dotée d'un plateau technique capable de répondre plus adéquatement à ses besoins ;**
- **Réaménager les espaces de l'urgence actuelle en clinique externe ;**
- **Construire un nouveau CHSLD de 40 lits ;**
- **Augmenter les services en CLSC (GMF mixte) ;**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'endosser le Plan d'affaires du CSSS des Collines dont la construction d'une nouvelle urgence et d'un nouveau CHSLD sur le territoire des Collines.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-149

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à déjà effectué un don à la campagne de levée de fonds de cet organisme en début d'année 2011 au montant de 125 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Jean-Claude Loyer**

**ET IL EST RÉSOLU d'effectuer un autre don à la Fondation
des maladies du cœur du Québec au montant de 100 \$.**

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des
membres du conseil présents, la
substitut du maire s'étant prévalue
de son droit de vote.**

2011-05-150

**18^E TOURNOI DE GOLF ARTHUR
BROWN MÉMORIAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER Monsieur Jean-Claude
Loyer**

**ET IL EST RÉSOLU d'effectuer un don au montant de 50 \$
dans le cadre du 18^e tournoi de golf Arthur Brown Mémorial
qui se tiendra le 8 juin prochain au Club de golf Mt Cascade.**

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des
membres du conseil présents, la
substitue du maire s'étant
prévalue de son droit de vote.**

2011-05-151

**RENOUVELLEMENT DE LA CARTE
DE MEMBRE 2011 DE LA RADIO
CHGA FM 97,3**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise
Lafrenière**

**ET IL EST RÉSOLU de renouveler notre carte de membre
CHGA FM 97,3 pour l'année 2011 au montant de 35 \$.**

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-152

LES MEMBRES SPORTIFS DE GATINEAU

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser les MEMBRES SPORTIFS GATINEAU à tenir leur tournoi de pêche au lac Sainte-Marie, le samedi 16 juillet 2011, dans le respect de l'environnement, des règlements municipaux, de la sécurité nautique et de notre préposée au terrain de camping « Madame Cousineau » ou sa représentante, qui sera sur place pour vous accueillir.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitut du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-153

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2011 - 2012 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNE RELÈVE AMATEUR EN LOISIR CULTUREL DANS L'OUTAOUAIS - « LSO »

IL EST PROPOSÉ PAR LA SUBSTITUTE DU MAIRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU de présenter auprès des autorités compétentes de LOISIR SPORT OUTAOUAIS, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement de la jeune relève amateur en loisir culturel dans l'Outaouais;

QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie s'engage, par une contribution au projet, d'un montant de 500 \$ en équipement et en argent;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-154

COALITION BOIS QUÉBEC

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de « C02 » ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usine de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents (200) municipalités aux Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ces impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie, en date du 4 mai 2011, s'engage en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés comme suit :

- **QUE** la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous les édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices publics visés ;
- **QUE** la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;
- **QUE** la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;
- **QUE** la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leur projet ;
- **QUE** la municipalité fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;
- **QUE** le directeur général fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :
 - **Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;**
 - **La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;**
 - **Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;**

- **L'Union des municipalités du Québec et la Fédération des municipalités du Québec ;**
- **Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et adjointe parlementaire au premier ministre ;**

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-155

PROJET DE LOTISSEMENT PAR LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DANS LE SECTEUR DE LA BAIE NEWTON AU RÉSERVOIR DU LAC-POISSON-BLANC

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a déposé un projet de lotissement sur les lots 29, 30 et 31, rang 11, du cadastre officiel du Canton de Hincks, pour un développement résidentiel situé dans le secteur de la baie Newton au Réservoir du Lac-Poisson-Blanc ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est situé dans la zone à vocation dominante villégiature « V-118 », identifié au plan de zonage # 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement, comprenant la création de 18 nouveaux emplacements, est conforme à l'article 7.2.2.3., Règlement de lotissement #92-10-03, relatif aux normes minimales des superficies et dimensions des lots ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est desservi par un chemin public « à caractère forestier » non entretenu par la municipalité et connu comme étant le chemin de la Solitude, il est également accessible par un chemin privé, la Montée Jean-Marc ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement comprend l'ouverture et la construction d'un nouveau chemin pour connecter le chemin de la Solitude avec la Montée Jean-Marc ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est assujéti au chapitre VIII, du Règlement de lotissement, relatif à une compensation en faveur de la municipalité à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces vert ;

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité de Lac-Sainte-Marie ont convenu d'une compensation par un terrain cédé en faveur de la municipalité par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le secteur de la baie de Gatineau au réservoir du Lac-Poisson-Blanc ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Derek Dubeau**

ET IL EST RÉSOLU d'approuver le projet de lotissement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, présenté sur un plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Monsieur Stéphane Gagnon, du groupe Barbe & Robidoux, sous sa minute 3383, en date du 9 mars 2011;

D'ACCEPTER une compensation par un terrain riverain qui sera cédé en faveur de la municipalité du Lac-Sainte-Marie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le secteur de la baie de Gatineau au réservoir du Lac-Poisson-Blanc;

D'AUTORISER le Maire, Monsieur Gary Lachapelle, ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents au transfert d'un terrain riverain en bordure du réservoir du Lac-Poisson-Blanc dans le secteur de la baie de Gatineau avec les autorités du MRNF.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalue de son droit de vote.

2011-05-156

PATRIMOINE HÉRITAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Sandy Mackay

ET IL EST RÉSOLU de mandater Madame Louise Thérien Hummell, représentante de la municipalité de Lac-Sainte-Marie auprès de l'organisme PATRIMOINE HÉRITAGE KAZABAZUA;

QUE Madame Louise Thérien Hummell participera aux rencontres de cet organisme et fera rapport au conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie;

QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie informe les dirigeants de cet organisme que toutes les communications doivent être dirigées à Madame Louise Thérien-Hummell et cette dernière fera, au besoin, les recommandations au conseil municipal pour décision.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue de maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-157

MESURES D'IMPOSITION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'imposition de droits établies par le Gouvernement du Québec, visent seulement les exploitants de carrière et de sablière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU de demander au Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, d'inclure dans ces mesures d'imposition de droits, les exploitants forestiers qui transitent sur des chemins municipaux de la matière ligneuse vers les usines.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-158

**VENTE DE DÉBARRAS LE 11 JUIN
2011 SUR LES TERRAINS DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-
MARIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline
Sauvé**

**ET IL EST RÉSOLU d'autoriser la vente de débarras organisée
par Madame Louise Thérien Hummell qui se tiendra sur les
terrains de la municipalité, situés dans le secteur du centre
communautaire, le 11 juin 2011 au profit de l'École-St-Nom-
de-Marie;**

**QUE les organisateurs de cette vente de débarras soient
autorisés à utiliser le centre communautaire en cas de pluie.**

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des
membres du conseil présents, la
substitue de maire s'étant
prévalué de son droit de vote.**

2011-05-159

**SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE
EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise
Lafrenière**

**ET IL EST RÉSOLU d'accorder une servitude de droit de
passage à HYDRO-QUÉBEC pour qu'il puisse aménager une
ligne électrique dans l'emprise du chemin Reynolds, tel que
décrit sur un plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Monsieur
Christian Schnob, sous sa minute #1982, en date du 12
novembre 2010;**

**QUE le Maire, Monsieur Gary Lachapelle, ainsi que le
directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soient autorisés
à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-
Marie tous les documents relatifs à cette servitude de droit
de passage en faveur d'HYDRO-QUÉBEC.**

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-160

**VENTE DU CAMION FORD 1997
AVEC LES ACCESSOIRES À NEIGE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Derek Dubeau

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à procéder par appel d'offres pour la vente du camion Ford 1997, avec les accessoires à neige, le tout tel qu'il se trouve actuellement au garage municipal sans aucune garantie de la part de la municipalité.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-161

**DEMANDE D'AUTORISATION
AUPRÈS DE LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC PAR LA
COMPAGNIE 6588921 CANADA INC.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'une partie des lots 32 et 33, rang 3, cadastre du canton de Hincks, s'adresse à la commission « CPTAQ » afin d'obtenir les autorisations requises et permettre la réalisation de leur projet de développement résidentiel et commercial ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone agricole, et identifié au plan de zonage #78260 de la municipalité comme étant la zone A-178 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Règlement de zonage #92-10-02 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la commission a rendu dans l'aménagement de ce chemin d'accès deux décisions : une première décision le 21 mars 2000 et une deuxième décision en révision à la première, le 6 septembre 2000 ;

(Dossier à la CPTAQ : # 313890)

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires veulent régulariser de l'empiètement du corridor autorisé par la commission en 2000 et apporter des travaux correctifs liés à la protection des rives et du littoral ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU que le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie appuie la demande d'autorisation présentée par les propriétaires « 6588921 CANADA INC. » auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitue du maire s'étant prévalue de son droit de vote.

2011-05-162

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QU'une modification au règlement de zonage relatif à la zone A-178, en territoire agricole, nécessite une autorisation de la commission « CPTAQ » ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'autorisation auprès de la commission « CPTAQ » afin d'ajouter à l'intérieur de la zone A-178 une sous zone « A-178-1 » ayant la même vocation dominante afin de permettre l'implantation d'un poste d'essence.

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la municipalité, de la demande d'autorisation qui sera soumise à la commission « CPTAQ ».

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-163

**EMBAUCHE DE GORDON PICARD
COMME JOURNALIER À LA VOIRIE
MUNICIPALE DANS LE CADRE D'UN
PROGRAMME D'INTÉGRATION AU
TRAVAIL**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'embaucher dans le cadre de notre programme d'intégration au travail Monsieur Gordon Picard comme journalier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

- 1. Entrée en fonction : 9 mai 2011**
- 2. Fin de l'emploi : 30 octobre 2011**
- 3. Durée de l'emploi : 26 semaines**
- 4. Quart de travail : 24 heures/semaine**
- 5. Taux horaire : 9.75 \$/heure ;**

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, une Entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail avec les représentantes d'Emploi Québec.

Le vote est demandé par la Présidente :

Gary Lachapelle	Maire	Absent
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Pour
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Pour
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Pour
Pauline Sauvé	Maire suppléant	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, la substitute du maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-05-164

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU de clore la séance ordinaire car tous les sujets ont été traités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Pauline Sauvé
Substitue du Maire**

**Yvon Blanchard,
Secrétaire trésorier/d.g.**